

Récupération.—Presque tout l'épuisement annuel de nos forêts se concentre sur les 435,000 milles carrés de forêt productive désignée comme accessible, et le remplacement de l'épuisement normal par cette seule superficie exigerait une pousse moyenne d'environ 12 pieds cubes à l'acre. Les estimations complètes du rythme de croissance de la forêt canadienne n'existent pas encore. L'immense étendue du pays, la diversité des conditions de croissance et le caractère complexe des forêts elles-mêmes sont autant de difficultés qui retardent ces estimations. Le Service forestier du Dominion a fait plusieurs études qui indiquent, au delà de tout doute raisonnable, que sur des étendues considérables la pousse dépasse 25, 30 ou même 40 pieds cubes à l'acre par année; mais il y a d'autres régions classées comme productives où la pousse est beaucoup moins rapide.

Par bonheur, sauf en quelques endroits, la reproduction naturelle des essences forestières au Canada est abondante. Sur une terre déboisée ou brûlée, la jeune pousse ne tarde pas d'habitude à faire son apparition. Ainsi, la restauration d'une forme quelconque de végétation forestière constitue un problème moins difficile qu'en maints autres pays. Rien ne dit, cependant, que les espèces reproduites seront parmi les variétés recherchées par l'industrie. La majeure partie du bois utilisé au Canada est du bois tendre et, en général, la reproduction de ce bois est passable; mais il y a de vastes territoires où, à la suite du déboisement et de feux répétés, si la forêt n'a pas été détruite de façon permanente, des peuplements de valeur ont été remplacés par d'autres de qualité inférieure.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'introduction de meilleures méthodes d'administration forestière aussi bien que de meilleures mesures de protection peuvent rendre la forêt canadienne plus productive qu'elle ne l'a encore jamais été. Il est vrai, par ailleurs, que les futaies de très grands arbres auxquels il a fallu 300 ans pour atteindre leur taille actuelle tendent à disparaître pour n'être pas remplacées; mais, même si les industries forestières doivent utiliser à l'avenir de plus petites billes que par le passé, une sage administration forestière permettra à ces industries de prendre un essor considérable lorsque les conditions du marché le justifieront.

Les possibilités d'un grand nombre de nos sols forestiers en matière de production, au cours d'une période donnée, de bois utilisable en plus grande quantité que par le passé sont déjà démontrées dans des régions telles que la station d'expérimentation forestière du Dominion à Petawawa (Ont.), et sur certains boisés les mieux administrés des fermes.

Section 5.—Administration forestière

Sous-section 1.—Administration des forêts fédérales et provinciales

Bien que les ressources forestières soient en général sous la juridiction des provinces, les forêts des parcs nationaux, les stations d'expérimentation forestière et les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont administrés par le gouvernement fédéral.

La pratique généralement suivie par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux a été de disposer de la coupe du bois au moyen de licences de coupe, plutôt que par la vente à forfait des terres boisées. Par ce système, l'Etat garde la propriété du fonds et la maîtrise des opérations d'abattage. Le revenu est prélevé sous forme de droits régalien ou de coupe (payables soit en une somme ronde,